

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014

Les membres du conseil municipal, convoqués le 30 octobre 2014 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 14 novembre 2014 à 20 h 30.

Absentes excusées : Pascale ROCHETIN procuration à Yvette ROCHETTE
Anne TISSOT procuration à Laure EBOLI

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Information sur l'avancement de la procédure révision du PLU

Mr HOMBERT du bureau d'études BEMO URBA a présenté le projet de zonage du territoire communal examiné préalablement par la commission municipale le 17 octobre 2014. Le plan se décompose en trois entités principales avec des subdivisions propres à chacune des zones :

A – Les zones agricoles :

- Ab : zone agricole réservoir de biodiversité
- Aco : zone agricole corridor écologique

N – Les zones naturelles :

- Nb : zone naturelle réservoir de biodiversité
- Nco : zone naturelle corridor écologique
- NL : zone naturelle à vocation de loisirs
- NLb : zone naturelle à vocation de loisirs réservoir de biodiversité

U et AU – Les zones d'habitat ou à urbaniser :

- UB : centre bourg zone urbaine dense regroupant de l'habitat, des commerces et services
- UC : zone d'habitat pavillonnaire, densité moyenne
- UCa : zone pavillonnaire avec assainissement autonome
- UCp : zone pavillonnaire avec enjeux paysagers, densification à modérer
- AU : zone à urbaniser
- UE : zone à vocation économique
- AUE : extension de la zone artisanale des Trois Pins

Ce plan résulte des réflexions conduites depuis le début de la procédure avec, d'une part, la définition des enjeux agricoles (*étude de la Chambre d'Agriculture*) et la prise en compte de l'évaluation environnementale (*réalisée par le Bureau MTDA*) et, d'autre part, des travaux réalisés au sein de la commission municipale et des ateliers thématiques qui ont permis de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) approuvé le 6 décembre 2013.

Le travail qui reste à réaliser concerne l'écriture du règlement qui s'appliquera à chaque zone, la définition précise des emplacements réservés et des orientations d'aménagement pour les zones à urbaniser.

Plusieurs annexes seront également à produire (annexes sanitaires, schéma d'eau potable et d'eaux pluviales) ainsi que la liste des servitudes qui s'appliquent sur le territoire communal tels que les périmètres de protection des captages d'eau potable et barrages, les tracés des canalisations de gaz et de lignes à haute tension.

Lorsque ce travail sera achevé, le dossier sera transmis aux Personnes Publiques Associées à la procédure et à la CDPENAF (*Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers*) créée par la Loi du 13.10.14 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt.

Ces personnes publiques disposeront alors d'un délai de trois mois pour faire connaître leur avis qui sera joint au dossier d'enquête publique afin d'être porté à la connaissance du public.

Etude en vue de la requalification de la rue du Bois Ternay

Le projet de requalification de la rue du Bois Ternay, dans sa première portion, a été évoqué en commission d'urbanisme. Le conseil municipal a décidé de confier à Mr Patrick BUFFARD, architecte-urbaniste, une mission d'étude qui aura pour objectif d'évaluer la pertinence de l'acquisition de terrain en limite de la rue, en prenant en compte les problématiques de déplacement (cheminement piéton, liaison entre le centre ancien, l'école, le cimetière) et de stationnement (proximité de commerces, services, église...). Le coût de cette mission s'élève à 2 000 € HT.

VOIRIE 2015 – DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de solliciter l'aide financière du Département de la Loire, le conseil municipal a approuvé un premier Avant Projet Sommaire des travaux qui pourraient être réalisés en 2015 sur la voirie communale pour un montant global de 215 859 € HT. Ce dossier présenté à la commission du 7 novembre 2014 fera l'objet d'un nouvel examen après la saison hivernale avant le lancement d'une consultation d'entreprises.

SERVICES DES EAUX : RENOUELEMENT DE CANALISATIONS

Suite au diagnostic de réseau, l'Avant Projet Détaillé de renouvellement des canalisations d'eau potable de Maisonnettes à Gaillard et du lotissement de la Pierre du Lièvre a examiné en commission le 7 novembre 2014. Le coût global du projet, évalué à 330 000 € H.T, sera présenté aux riverains lors d'une prochaine réunion d'information. Le financement est inscrit au budget primitif 2014.

Le conseil municipal a approuvé ce projet et décidé de solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau. Le maire a été autorisé à signer les marchés après une consultation des entreprises selon la procédure des marchés adaptés.

SIEL – SERVICE D’ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE (SAGE)

La commune avait souscrit en 2008, pour une durée de 6 ans, une convention avec le SIEL afin de bénéficier du Service d’Assistance à la Gestion Energétique.

Les prestations offertes par ce service en matière de gestion énergétique (diagnostic, conseils, appui technique) ont permis à la commune de mettre en place l’extinction partielle de l’éclairage public, de réaliser plusieurs diagnostics thermiques (école, gymnase), le suivi des travaux et de récupérer des subventions par le biais des certificats d’économie d’énergie (3 622 € en 2012).

Le conseil municipal a décidé de renouveler cette convention pour une durée de 6 ans. La contribution annuelle est fixée en fonction de la population soit à 1950 €/an, pour les communes dont la population est comprise entre 2500 et 3000 habitants.

BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE – SALLE ASSOCIATIVE

I- MARCHE DE TRAVAUX :

Lors de l’approbation du dossier de consultation le 28 février 2014, les travaux avaient été évalués globalement à 1 100 000 € H.T.

Les réponses des entreprises enregistrées les 11 juin et 7 octobre 2014 par la commission d’appel d’offres ont été analysées par le cabinet de maîtrise d’œuvre CET. Suivant les conclusions de ce rapport le conseil municipal a autorisé, par vingt voix pour et trois abstentions, la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

Lot 1	Désamiantage	GBA	43 410,00 €
Lot 2	Démolition – gros œuvre - maçonnerie	PEYRARD	220 435,64 €
Lot 3	Charpente bois – couverture - Zinguerie	PEYRARD	118 808,76 €
Lot 4	Etanchéité– terrasse membrane	ABC BORNE	21 978,48 €
Lot 5	Menuiserie aluminium - serrurerie	CMPA	120 151,00 €
Lot 6	Menuiseries intérieures bois	GENEVRIER	32 000,00 €
Lot 7	Plâtrerie – peinture - isolation	MARINELLI	156 770,40 €
Lot 8	Carrelages - faïence	PLATERIE DECORS	23 934,00 €
Lot 9	Revêtement sols collés	TAPIS FRANCOIS	36 834,10 €
Lot 10	Faux plafonds	MCP	14 315,75 €
Lot 11	Revêtement façades	FERNANDEZ	45 417,00 €
Lot 12	Electricité courants forts et faibles	DOUSSON SAS	78 812,45 €
Lot 13	Chauffage – ventilation - plomberie	SAS CENSEO	175 514,18 €
Lot 14	Ascenseurs	AUVERNE ASCENSEURS	18 450,00 €
		TOTAL H.T.	1 106 831,76 €

L’assemblée a aussi autorisé la signature des avenants qui seraient nécessaires en cours de chantier pour faire face à des sujétions imprévues dans la limite de 5 % du montant des marchés et la poursuite des travaux qui se rapportent à ces avenants.

Enfin, le conseil a sollicité l’attribution de l’arrêté de financement du département de 139 792 € prévu au contrat communal simplifié notifié le 20.12.2013.

2 - EQUIPEMENT INTERIEUR – INFORMATIQUE ET MOBILIER :

Afin d'obtenir le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en vue de l'informatisation future de la bibliothèque et de l'achat du mobilier le conseil municipal a autorisé le maire à adresser au préfet de région une lettre d'intention dans l'attente du dépôt d'un dossier spécifique.

3 - ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE :

Une consultation a été engagée auprès de plusieurs compagnies d'assurances et d'un courtier en vue de souscrire une assurance dommages ouvrage qui couvrent les risques suivants :

- Garantie obligatoire
- Garanties complémentaires :
 - . Eléments d'équipement
 - . Dommages immatériels après réception
 - . Garanties aux existants

En fonction du tableau comparatif des propositions, le conseil municipal a retenu l'offre de GROUPAMA qui proposait le meilleur taux, soit une cotisation de 0,85 % sur le montant des travaux, et autorisé le Maire à signer le contrat d'assurance dommages ouvrage.

DENEIGEMENT

Le service de déneigement est organisé depuis de nombreuses années en fonction de l'intensité des chutes de neige suivant plusieurs circuits répartis entre les services techniques municipaux et trois agriculteurs de la commune. Les prestations sont rémunérées selon un tarif horaire fixé jusqu'à présent d'un commun accord. A compter de la prochaine saison 2015/2016, la révision de ce tarif sera désormais indexée sur l'évolution de trois indices INSEE : prix du fuel, salaire, matériel.

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec ces trois agriculteurs et décidé de reconduire pour la saison 2014/2015 le tarif actuellement en vigueur, soit 57 € / heure.

CALENDRIER

- **Commission éducation enfance jeunesse : jeudi 20.11.14 à 20h** - projet contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de communes
- **Commission urbanisme : vendredi 05.12.14 à 14h** - réunion des personnes publiques associées à la procédure de révision du PLU
- **Commission appel d'offres : mardi 02.12.14 à 14h**
- **Conseil municipal : vendredi 12.12.14**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.